

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES	OR / CL	
DATE DE LA REUNION	Mercredi 7 février 2024	
	<p><u>PRESENTS</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Florent GIRAUD, directeur de l'ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENM • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Alain BOISSIN, responsable technique, • Onilalao RAJAONARIVelo, secrétaire de direction 	<p><u>EXCUSES</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire
	La séance débute à 17 :40	
	Lieu : en PRESENTIEL – en salle de la Cité – HdV de Villeurbanne	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et un pouvoir est attribué, soit sept membres représentés.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline		X	
LOIRE Aurélie	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne		X	
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 7 membres représentés	6	3	1

Points divers :

- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 6 décembre 2023
- Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :
 - Convention de partenariat avec le Temple Lanterne pour le spectacle Grrrand Motet
 - Convention de sous occupation précaire et temporaire entre l'ENM et l'Intermède

Projet de Délibération n°2400 : Débat d'Orientation Budgétaire

Mme Lavie : présente le bilan budgétaire de l'exercice 2023 et les propositions budgétaires pour l'exercice 2024

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2401 : Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2023-2024

M. Grammatico : propose aux membres de voter la remise gracieuse de cotisations pour 4 élèves sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants : maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école, toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.), modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2402 : Autorisation de recours au recrutement d'agents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Mme Lavie : explique qu'afin de pourvoir à la surcharge possible de travail engendrée par les activités de la saison de diffusion, les variations d'activité administrative et les fluctuations des besoins pédagogiques du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne, il apparaît nécessaire de proposer à la délibération des membres du comité syndical les possibilités de recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire ou saisonnier pour l'année 2024.

Mme Girousse : précise que le grade d'animateur a été ajouté à la liste afin de permettre de recruter sur ce grade les animateurs des camps d'été.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2403 : Convention de partenariat entre l'ENM et le TNP pour le spectacle NEMESIS

Mme Girousse : précise que cette convention est une collaboration de l'ENM et le TNP sur le projet NEMESIS qui vise à impliquer les choristes de L'ENM et leur enseignante.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2404 : Contrat de cession du spectacle Le Tour de Valse

Mme Girousse explique que le producteur du spectacle « Le Tour de Valse » s'engage à donner, dans les conditions définies par la convention, deux représentations à l'ENM le 5 mars prochain

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2405 : Convention de partenariat entre l'ENM et la MJC de Villeurbanne pour le spectacle Lila's Project

Mme Girousse : la MJC et l'ENM souhaitent favoriser les échanges et les liens entre les structures culturelles du territoire et les différents publics en organisant des actions dans le domaine artistique, notamment en direction de la jeunesse. La MJC accueillera l'ENM pour 2 représentations du spectacle Lila's project.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2406 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Périscope pour les auditions Jazz

Mme Girousse : comme tous les ans, le Périscope met à disposition de l'ENM son lieu pour l'organisation des auditions et concerts des ateliers jazz 1er, 2e et 3 e cycles de l'ENM.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2407 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Crescent

Mme Girousse : comme tous les ans, l'ENM et l'Association Le Crescent s'associent pour deux concerts avec les élèves du département jazz de l'ENM. Ces deux soirées font partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2408 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'IME Jean Bourjade

Mme Cointet : explique qu'il s'agit d'une convention régulière, un partenariat qui permet à L'ENM de répondre à ses enjeux d'accompagnement des agents de l'établissement dans l'accueil des personnes en situation de handicap en organisant des temps d'échanges et de formation. Ce partenariat permet à l'IME Jean Bourjade de sensibiliser un établissement du droit commun à la diffé-

rence et ainsi contribuer à la démarche d'inclusion des personnes en situation d'handicap dans une visée d'accès à la culture pour tous.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Prochain CS : mercredi 6 mars 18 :00 salle de l'ancienne bibliothèque – Hôtel de Ville de Villeurbanne